Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Convocation tribunal de grande instance lundi 21/03

Par Visiteur

Mon fils Antoine né le 22/03/1987 a été controlé positif au canabis lors d'un controle de papiers fin janvier. Il n'a pas eu rétention administrative de son permis et il passe au TGI lundi matin à Douai(je viens juste d'apprendre que c'était le TGI), je voudrais savoir si la présence d'un avocat est necessaire et si oui,n'est il pas trop tard pour en avoir un. Le numéro que je vous ai mis est directement celui de mon fils.Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Cela relève vraiment de votre appréciation personnelle car l'assistance d'un avocat n'est pas nécessaire surtout si votre fils est primo délinquant.
Vous pouvez effectivement prendre un avocat pour l'audience cependant le risque en le prenant au dernier moment est que ce dernier demande un report d'audience afin de prendre connaissance du dossier.

Je reste à votre entière disposition

Cordialement